L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 29 JANVIER 1874. 47me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI 29 JANVIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan—Bottes, souliers et brodequins. Aussi, souliers fins de Philadelphie et de Newark.

Par E. Tourné, sur la Levée au pied de la rue Hôpital—Amandes, fromages, marrons, etc.

Par S. Guinault, à l'encoignure de l'Avenue de Carrollton et de la rue Bienville—Une vacherie.

Par G. de Fériet—Vente continuée de meubles, à l'Hôtel St-Louis.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 33 de la rue de Chartres—Linge, lingerie et chapeaux.

Dindes, jambons, langues, homards et huîtres en pots.—Voir l'annonce de D. E. Morphy, vente de ce jour.

SPECTACLES.

Jeudi, 29 janvier 1874.

OPÉRA.—A midi, La Fille du Régiment et les Femmes qui pleurent; le soir, L'Africaine.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Robin des Bois avec Mlle Lydia Thompson.

La Dette de Ville.

Nos lecteurs savent que le bill de réduction voté jusqu'ici et signé par M. Kellogg, diminue les taxes d'Etat d'environ trois-quarts de 1 pour cent. C'est quelque chose, mais ce ne serait rien si on ne devait pas faire subir aux dettes de ville la même opération. En effet pour les propriétaires obérés de la ville, qui payeront cette année, pour la quatrième fois, des contributions hors de toute proportion avec leurs revenus, quel grand avantage peut-il y avoir pour eux à prendre sur ces revenus, le plus souvent absents, 4 1/4 pour cent de taxe au lieu de 5 pour cent? Il est évident que cette différence si faible ne peut les sauver, d'autant moins que leurs ressources sont épuisées. Ils trouveront moins facilement aujourd'hui 4 1/4 p. 0/0, qu'ils ne trouvaient 5 p. 0/0 dans les années antérieures. Il faut donc qu'on fasse pour la ville la même amputation que celle qui a été pratiquée pour l'Etat. Chacun le comprend et les porteurs de bons eux-mêmes, ceux là du moins qui ont conservé quelque sentiment de respect pour le principe d'égalité dans la distribution des charges publiques, partagent notre opinion. Ils sentent bien que pour échapper à une répudiation générale, qui aurait pour excuse, la plus légitime excuse de toutes, l'impossibilité de payement, ils doivent se résigner non pas précisément à une perte réelle et absolue, à une suppression violente et à une extermination totale de leurs titres, mais à une réduction de capital qui n'entamera que partiellement leurs revenus.

Il est d'autres porteurs de bons qui ne voient pas la chose de la même manière et qui n'entendent rien céder tant qu'il y aura des maisons et des locataires à la Nouvelle-Orléans. Peu leur importe que les intérêts qui leur sont payés et qui, selon eux, leurs sont dûs, absorbent la fortune des contribuables fonciers; peu leur importe que tous les habitants souffrent, le propriétaire comme l'ouvrier et l'industriel, pourvu qu'ils reçoivent le montant de leurs rentes, rien ne les affecte, ni la ruine d'autrui ni la détresse publique. Tout pour eux et rien pour les victimes. Ils croient pouvoir se défendre parceque la ville n'est pas l'Etat et qu'on peut la poursuivre devant les tribunaux. C'est là une erreur grossière de calcul et contre laquelle nous les avons mis en garde déjà plusieurs fois. En premier lieu, ils ne peuvent exercer aucune poursuite contre les propriétés particulières sur lesquelles ils n'ont pas le moindre droit ni légal, ni extra légal.

Leur unique droit serait contre ce qu'on appelle la corporation municipale possédant des propriétés d'usage public. Ces propriétés, combien valent-elles? Elles ne valent pas la moitié de ce qu'une réduction proportionnelle de leurs titres leur laisserait; et encore faudrait il pour les avoir qu'ils entreprissent d'interminables procédures où leurs fortunes s'engloutiraient sans résultat profitable. Et à supposer qu'elles leur fussent adjugées par arrêts de Cour, qu'en feraient-ils? Quel revenu pourraient-ils tirer de l'Hôtel-de-Ville? pas un cent. De la prison? Cette bâtisse ne rendrait pas les frais de démolition. Les places publiques! On ne peut y toucher. Elles appartiennent à tous les habitants. Les quais? Ils appartiennent aux Etats-Unis et à l'Etat de la Louisiane. Ils sont inaliénables. Restent les marchés et les parcs. Mais les marchés ne valent quelque chose que parce qu'ils sont protégés par des ordonnances municipales.

Que ces ordonnances cessent d'être mises en vigueur et il n'y a plus de marchés, ou ces marchés se tiendront dans tous quartiers de la ville avec d'autant plus de facilité qu'ils ne couteraient rien aux vendeurs. Les parcs! à la bonne heure! voilà une valeur nette et qui peut se débiter en parties brisées aux enchères publiques. Combien valent-ils? Supposons que l'ancien Parc vaille un million, c'est beaucoup, et que le nouveau ou celui dont, par fraude, on veut nous faire payer trois ou quatre fois la valeur, vaille réellement $200,000, cela fait $1,200,000. Belle somme pour payer les 22 ou 23 millions auxquels les détenteurs de bons prétendent!

Maintenant nous leur demandons si un capital de 10 millions, même de 8 millions, bien garanti en titres consolidés et rapportant un intérêt raisonnable ne vaudrait pas trois ou quatre fois plus que toutes les propriétés saisissables de la ville? On a vu dernièrement ce que valent au juste dans les villes les édifices publics. Les Etats-Unis ont fait mettre trois fois aux enchères l'hôpital de marine, superbe construction toute en fer et occupant un vaste périmètre. Cet édifice a couté près d'un million. Combien en a-t-on trouvé à l'encan? la première fois $40,000, et les deux dernières fois $50,000. Trois ou quatre maisons de résidence modestes se vendraient tout autant. Cinq ou six maisons habitables se vendraient autant que l'hôtel de ville ou que la prison de paroisse. Six ou sept maisons habitables se vendraient autant que toutes les cases à pompes de la ville, et une vingtaine de résidences autant que toutes les maisons d'école. Trouvez donc là-dessus vos 23 millions dont vous ne voulez rien rabattre.

Attaquer la Nouvelle-Orléans devant les tribunaux, pour des dettes frauduleuses qu'elle ne voudrait pas payer, serait donc chose ridicule. Il n'y a rien à prendre à la Nouvelle-Orléans pour des détenteurs de bons, sinon des taxes que la municipalité, poursuivie par eux, ne leur livrerait certainement pas. On a payé en quatre ans aux détenteurs de ces bons 10 fois plus que toutes les propriétés de la ville ne valent et la ville n'a de valeur pour eux que par les taxes dont une forte partie leur a été abandonnée annuellement. Supprimez les taxes pour le rachat des dettes ou pour le service des intérêts, et il n'y a plus rien pour les porteurs de titres de rentes; pas même un cent.

Qu'on cesse donc d'effrayer la municipalité avec des menaces de poursuites et de saisie; la municipalité est insaisissable et n'existe que par son droit de lever des taxes comme corporation légale et reconnue de l'Etat. Elle se protège d'elle-même par ses ordonnances, ses règlements, sa police et ses tribunaux. De tout cela, elle ne doit rien à personne et nul de ses créanciers n'a de droits que ceux qu'elle veut bien admettre et dont elle veut bien subir les servitudes. Le premier devoir de la municipalité est de protéger les habitants qui lui font tout à la fois son revenu et sa puissance; elle serait infidèle à sa mission si elle les sacrifiait à la cupidité d'hommes qui, comme capitalistes, ne contribuent en rien aux charges dont ses habitants sont grevés et qui, au contraire, les aggravent par l'énormité de leurs prétentions.

La municipalité, sous le point de vue du droit, pourrait rejeter comme frauduleux tout ce qu'en des temps de désastre, un gouvernement odieux lui a imposé d'obligations fiscales et arbitraires, et sous le point de vue de l'équité, elle pourrait mieux le faire encore.

Il nous a paru bon de faire valoir ces considérations avant d'examiner le projet de bill que M. L. Sewell, de la paroisse d'Orléans, compte présenter à la Législature, pour la réduction des dettes de la ville. Ce projet les réduirait de 23 millions à 10 millions; il se recommande par cela seul à notre attention. L'échelle d'opération est modérée, comme on le voit, mais nous ferons à cet égard ce que nous avons fait à l'égard du bill de consolidation relatif à l'Etat, nous l'accepterons comme thèse de discussion, faute de mieux.

Le Times.

Ce journal, qui paraissait depuis le mois de février 1873 sans aucun nom en tête de ses colonnes, a arboré hier le nom de M. M. F. Bigney comme rédacteur et celui de M. Henry Green comme administrateur. Dans le même numéro le *Times* définit ainsi sa position:

Des rumeurs ayant, depuis quelque temps, circulé sur des changements actuels ou en projet dans la propriété ou la direction de ce journal, nous avons l'honneur de déclarer que, sauf en ce qui concerne deux tentatives inutiles pour acheter l'établissement, ces rumeurs sont gratuites et sans fondement. L'administration de la propriété (proprietary management) du *Times* est tout à fait libre. Elle ne reconnait à des prétendants Tichborne aucun droit basé sur la ridicule reprise de procédures en banqueroute contre un ancien propriétaire, mais elle est déterminée à maintenir une attitude indépendante et à exposer la corruption et la vénalité, sous quelque déguisement insidieux qu'elles se présentent.

La direction de la rédaction du *Times* est dans les mêmes mains capables qui l'ont tenue depuis des années. Bien que des tentatives d'usurpation aient, dans une ou deux occasions, obtenu un succès temporaire, elles ne sont plus possibles par suite des arrangements pris. Nos lecteurs peuvent compter que le *Times*, à l'avenir, se montrera sous les rapports favorables qui lui ont donné dans le passé la popularité et le prestige dont il a joui.

Cette note ne nous éclaire pas sur le point de savoir quels sont les propriétaires actuels du *Times*, mais le public accueillera avec satisfaction la nouvelle que la rédaction du *Times* est désormais indépendante. M. Bigney a fait preuve d'habileté et de talent comme rédacteur en chef de ce journal et, débarrassé de toute influence pernicieuse, de tout contrôle gênant, il pourra, s'il veut consulter les vœux et les besoins véritables de la population conservatrice en Louisiane, servir avec efficacité la cause que nous défendons nous-mêmes.

LE CONSEIL DE VILLE ET L'ASSEMBLÉE DU MECHANICS' INSTITUTE.

Le Conseil de ville s'est réuni hier et lecture a été donnée d'un mémoire adressé par le maire, au nom du Conseil, à un comité de la Chambre kellogiste, nommé pour conférer avec le maire et l'administration municipale. Nous avons reçu la copie de ce mémoire, qui contient les vues de l'administration municipale et nous regrettons de voir que ces vues sont loin de concorder avec les nôtres. Nous donnerons demain l'analyse du mémoire avec nos commentaires. Le point saillant de la position prise par l'administration c'est le maintien de la dette dans toute son énormité, sans aucune révision ni réduction. Il y a là pour la population un sujet de grave désappointement, car elle attendait mieux que cela de ses élus.

Nous avons reçu une brochure contenant la description d'un appareil nouveau inventé par MM. T. L. Jones, A. Pauly et T. P. Leathers, pour condenser la vapeur et qui peut être adjoint aux machines à basse et à haute pression des bateaux à vapeur. Une machine de ce genre fonctionne depuis six mois à bord du *Natchez*.

L'APPAREIL BRINGIER.—La seconde expérience faite avec l'appareil Bringier sur l'habitation de M. P. S. Wiltz a eu lieu comme nous l'avions annoncé et a convaincu tous ceux qui y ont assisté de la supériorité immense du procédé dont nous avons déjà donné la description.

Le seul moyen de sauver la culture de la canne en Louisiane est de généraliser l'application de ce nouveau système pour l'extraction de la matière saccharine. C'est donc, dans l'intérêt général aussi bien que dans celui des inventeurs, que nous souhaitons voir la compagnie Bringier s'organiser sur une plus grande échelle et obtenir les ressources nécessaires à la construction de plusieurs appareils avec lesquels elle pourrait entreprendre de grandes opérations l'automne prochain.

Exploitation des Enfants Italiens. Les Padroni.

Nlle-Orléans, 25 janvier 1874.

Aux Editeurs de l'*Abeille* de la Nlle-Orléans:

Messieurs,—

Vous m'obligerez beaucoup en publiant dans votre journal l'avis officiel que je vous adresse sous ce pli.

Je prends la liberté d'adresser la même requête, par l'intermédiaire de vos colonnes, à toute la presse de la Nouvelle-Orléans, et de solliciter le concours des citoyens en général.

Agréez, messieurs, etc.

G. GALLI, Consul d'Italie.

AVIS OFFICIEL.

EXPLOITATION DES ENFANTS ITALIENS.

Un décret royal, daté du 21 décembre dernier, a promulgué définitivement en Italie la loi, proposée depuis 1869, discutée et approuvée le printemps dernier par la Chambre des Députés d'Italie, et dernièrement par le Sénat, en vertu de laquelle l'exploitation des enfants et adolescents des deux sexes audessous de dix-huit ans comme musiciens dans les rues ou de toute autre manière qui les expose au vagabondage, est absolument interdite et sévèrement punie.

Le soussigné, se réservant de revenir plus longuement sur ce sujet dès qu'il aura reçu les instructions nécessaires du ministère des affaires étrangères à Rome, croit devoir informer, sans délai, tous les individus, parents, tuteurs et patrons qui emploient de cette manière aux Etats-Unis, des enfants ou des adolescents italiens des deux sexes, que, conformément à la loi susdite, ils sont tenus, à partir de ce jour, de se soumettre aux dispositions suivantes:

1° Ils adresseront immédiatement soit au Consul Général soit à la prochaine agence consulaire d'Italie aux Etats-Unis, une liste des enfants et adolescents italiens des deux sexes, employés comme musiciens dans les rues ou de toute autre manière qui les expose au vagabondage, avec l'indication de leurs noms et prénoms, de leur âge, de leur lieu de naissance, de leurs parents et de leur nombre, soit que ces enfants leur aient été confiés par leurs parents ou qu'ils les détiennent de toute autre manière, soit que ce soient leurs propres enfants, ou qu'ils en soient les tuteurs ou gardiens. Ils doivent en outre déclarer au bureau leurs propres noms et leur lieu de naissance.

2° Ils devront renvoyer en Italie, à leurs propres frais, tous les enfants ci-dessus, sans exception, dans un délai de quatre mois à partir de ce jour, savoir: avant le 15 mai prochain.

La loi n'admet aucune exception. Ceux des padroni, parents, etc., qui se conformeront rigoureusement aux réglements précédents seront exempts de toute pénalité; ceux, au contraire, qui ne s'y conformeront pas, seront soumis en Italie, sans la moindre atténuation, aux plus sévères châtiments décrétés par la loi, lesquels varient de six mois à sept ans d'emprisonnement, selon le cas, avec une forte amende. Et si leur extradition est accordée, ils seront arrêtés en Amérique même et envoyés en Italie.

Tous les contrats existant actuellement entre les padroni ou leurs agents et les parents, alliés ou tuteurs des enfants susdits, sont à partir de ce jour nuls et de nul effet, et n'auront plus de valeur légale devant les tribunaux.

Le soussigné prie instamment les autorités fédérales, générales et municipales de cet Etat, de lui prêter leur aide pour décider, et, s'il est nécessaire, pour forcer tous les padroni, tuteurs et parents des enfants susdits de se conformer aux dispositions ci-dessus mentionnées de la loi italienne.

G. GALLI, Consul d'Italie en Louisiane.

CHARBON.—CHARBON.—On vend au numéro 264 1/2 de la rue St-Charles, devant la place de Tivoli, de l'excellent charbon de Pittsburg à 60 cents le baril. Un escompte libéral sera fait à ceux qui en achèteront beaucoup à la fois ou aux marchands.

Dans notre annonce de la séance de prestidigitation qui doit avoir lieu dimanche prochain au Grünewald Hall, et dont le produit est destiné à aider l'admirable Société des Servantes des Pauvres—société qui a rendu et qui rend journellement de si grands services à de nobles infortunes, et dont Madame Sophie Clément Blancq, l'estimée principale des écoles publiques de cette ville, et qui a tant fait pour l'éducation des jeunes filles qui ont eu le bonheur de se trouver sous sa direction, est la présidente respectée, il s'est glissé une erreur que nous nous empressons de rectifier.

SÉANCE DE PRESTIDIGITATION.—M. le professeur Mehay, dont les représentations à l'Opéra ont eu tant de succès, donnera dimanche prochain, 1er février, à midi, dans la Salle de Grünewald, une séance de magie et de prestidigitation au bénéfice de la Société des Servantes des Pauvres. L'empressement avec lequel M. Mehay s'est mis au service de la Société atteste un cœur généreux et des sentiments qui l'honorent. Quoiqu'étranger à notre ville, il n'a pas voulu la quitter sans laisser son obole aux pauvres. M. Grünewald dont on connait l'inépuisable obligeance et dont le concours est toujours assuré quand il s'agit de secourir l'infortune, s'est associé à la bonne œuvre du professeur en mettant sa belle salle à la disposition des dames patronesses.

Nous n'avons pas besoin de parler des Servantes des Pauvres dont Mme Clément Blancq est la présidente. Depuis 1858, année où fut fondée la Société, elles ont été les anges gardiens des pauvres de la Nouvelle-Orléans à qui elles se sont consacrées avec un dévouement sans bornes. On n'a pas oublié les prodiges de charité qu'elles ont accomplis pendant et après la guerre. Grâce à elles, les veuves et les orphelins de nos pauvres soldats, morts sur les champs de bataille ou dans les hôpitaux, ont pu échapper aux étreintes de la misère. Elles apportaient aussi le pain quotidien dans des familles, jadis riches, et qui, réduites au dénuement le plus absolu par l'écroulement des fortunes, auraient succombé plutôt que d'implorer des secours qu'elles mêmes prodiguaient autrefois.

Le prix d'entrée à la séance de dimanche est de 50 cents seulement. Nous espérons que la salle Grünewald sera comble.

THÉATRE DE L'OPÉRA.

Aujourd'hui, jeudi, à midi, on donnera en matinée *La Fille du Régiment*, opéra comique en deux actes de Donizetti. Le spectacle commencera par *Les femmes qui pleurent*.

Ce soir, à sept heures, seconde représentation de l'*Africaine*, avec MM. Devoyod, Gadilhe, Mayan, DeQuercy, Dupin, et Mmes Fursch-Madier et Lagye.

Pseudo Législature.

SÉANCE DU 28 JANVIER.

SÉNAT.—Le comité judiciaire offre un substitut au bill relatif à l'abolition de la Cour Supérieure de la Paroisse d'Orléans.

Le comité du Pénitencier présente un rapport favorable sur la résolution autorisant un comité spécial à visiter le Pénitencier, à Bâton-Rouge.

Plusieurs pétitions de secours de peu d'importance sont référées au comité des réclamations.

M. Stamps demande l'adoption du rapport du comité des élections sur la résolution suivante, présentée par M. Belden:

Attendu, qu'à sa séance du 22 janvier 1873, le Sénat de l'Etat de la Louisiane a approuvé le rapport du comité des élections sur l'élection du sénateur Alexander, représentant le 24ème district sénatorial; et

Attendu, que le dit sénateur a été assermenté et a accepté, depuis lors, son siége;

Résolu, que la décision du Sénat n'a trait qu'à la contestation de M. Calhoun, et n'est, par conséquent, pas finale; et que tout candidat qui prétendra avoir été élu, aura le droit, en se conformant à la loi, de réclamer le siége.

M. Brewster demande le rejet de ce rapport. M. Alexander, dit-il, a été assermenté et a pris part à tous nos débats depuis l'année dernière et ce serait injuste de notre part, de lui refuser, aujourd'hui, ses droits.

Le bill émanant de la Chambre et interdisant à toute personne le droit de vendre des billets de loterie, sans licence, est mis à l'ordre du jour du lendemain.

Le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE.—82 membres sont présents.

Barrow, d'Orléans, présente une résolution d'enquête sur les affaires de la Compagnie du chemin de fer de Chattanooga. Adoptée.

Un membre de Tangipaho demande à amender l'article 16 des statuts révisés.

Matthews, du Tensas, demande le rétablissement de l'article 124 du Code de procédure. Référé.

Un membre présente une résolution pour limiter le droit pour inspection de boîtes de charbon.

Un bill est présenté pour interdire aux officiers de paroisse de lever des taxes au dessus de 75 p. 0/0 des taxes d'Etat.

Un bill pour incorporer la Société des Fils de l'Union de la Nlle Orléans est adopté.

Adopté également un acte incorporant la Société des Jeunes Vétérans de 1862 et 1865.

L'acte pour incorporer le Conclave No 2 du Bon Pasteur de la Louisiane, passe.

Acte pour incorporer la Société des Jeunes Amis. Adopté.

Bill pour renouveler la charte de l'Independent Fire Co., du Baton-Rouge, pour 15 ans. Adopté.

Un bill est présenté par Morrell, de Madison, pour interdire au fermier du pénitencier d'Etat d'employer les condamnés sur les plantations au dehors.

Motion est faite de déposer le bill sur la table. Rejeté.

Allain, d'Ouest-Baton-Rouge, propose de mettre le bill à l'ordre du jour de lundi prochain.

Murrell insiste sur une discussion immédiate dans l'intérêt des pauvres gens qui se voient privés de travail par la concurrence des condamnés.

Demas, de St-John, appuye le renvoi à lundi; 63 pour, 22 contre. Le renvoi est adopté.

La séance est levée.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Madrid, 7 janvier.

La *Gazette* publie une circulaire du ministre de l'intérieur aux gouverneurs de province, dont voici le résumé:

"L'acte d'énergie et de patriotique désintéressement exécuté le 3 janvier par le général Pavia a été le digne commencement de la haute et difficile mission du gouvernement. L'Assemblée, en condamnant la politique sensée de M. Castelar, avait décrété la dissolution du pays. Dès ce moment, l'unité nationale était détruite.

Le pays n'espérait plus son salut que du concert de tous les partis libéraux sous le drapeau de la République espagnole véritablement conservatrice. La nation entière a salué avec un joyeux pressentiment le nouveau gouvernement qui vient unir la patrie, rétablir l'ordre, sauver l'intégrité du territoire, relever le crédit, moraliser l'administration et protéger tous les droits.

"Le gouvernement est sûr de n'avoir violé aucune légalité en se faisant l'interprète du sentiment public. La décomposition de la patrie, décrétée par une Assemblée, ne peut jamais être l'œuvre de la légalité, laquelle, dans des cas semblables, se range du côté du premier qui ose l'empêcher et représente mieux la volonté de la nation, même quand il ne la consulte pas préalablement. Le principal objet du gouvernement est de rétablir l'ordre et de démontrer qu'il est compatible avec la république et la liberté. Le gouvernement emploiera à rétablir l'ordre tous les moyens les plus énergiques dont il dispose."

On lit dans la *Patrie*:

En présence des événements qui viennent de s'accomplir en Espagne, les sommités du parti alphonsiste, qui jusqu'à ce jour s'étaient tenus sur l'expectative, paraissent décidés à rentrer dans le mouvement politique. Nous apprenons, en effet, que la plus grande partie de la colonie espagnole restée fidèle à la reine Isabelle et à son fils s'apprêtent à quitter la France, où ils étaient depuis 1870, pour rentrer à Madrid, où déjà quelques personnages dévoués à l'enfant sont arrivés.

Nos renseignements sur l'attitude de Moriones se confirment. Il nous revient que non-seulement le chef de l'armée du Nord, mais encore Turon, commandant l'armée de Catalogne, et Dominguez, général des forces sous Carthagène, ont envoyé leur adhésion au maréchal Serrano. Ces trois généraux, qui, en définitive, représentent l'armée régulière réellement constituée, s'étaient, paraît-il, entendus avec Pavia en vue de l'éventualité de l'arrivée au pouvoir de Pi y Margall, et seraient réunis pour combattre les intransigeants, que la majorité de l'Espagne a en horreur.

—L'un des chevaux du président de la République s'est cassé la jambe dans son écurie. Il a fallu abattre ce bel animal, qui se nommait Ali; le maréchal de Mac-Mahon l'affectionnait fort.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Edit du Roi du Carnaval.

Nous avons reçu communication d'un édit signé du roi du Carnaval, sous la date du 26 janvier 1874, la 1003me année de son règne, et abolissant pour le Lundi et Mardi-Gras, 16 et 17 février, tous les gouvernements civil ou militaire qui pourraient être en conflit avec l'autorité de Sa Majesté. L'édit ordonne la fermeture de tous les bureaux et magasins pendant les Jours Gras, et il décrète que lundi, 16 février, l'Opéra, l'Académie de Musique, le théâtre St-Charles et le théâtre des Variétés donneront des matinées publiques, avec entrée gratuite pour tous les sujets de Sa Majesté. Qu'on se le dise! Amen, trois fois amen!

Cour Criminelle.

Il y a certains individus qui font métier de conduire aux épaves tous les animaux qu'ils rencontrent dans les rues et même ceux qui se trouvent dans les enclos, attendu qu'on les paie pour cela.

Hier matin, un certain Peter Brown a comparu devant la cour criminelle, accusé d'avoir assailli M. François et sa femme, français de naissance, qui avaient voulu l'empêcher de conduire aux épaves plusieurs vaches qui se trouvaient dans les champs et non pas sur la route publique.

Le jury a rendu un verdict de culpabilité pour assaut et batterie contre Peter Brown et deux de ses compagnons, et le juge Abell a fait un discours pour signaler aux autorités de la ville les abus commis tous les jours par ceux qui étaient employés pour conduire aux épaves les animaux égarés sur la voie publique.

Un homme de 104 ans incendié.

Hier soir, sur les 9 heures, on entendit des cris d'alarme venant de la maison de pension de Mme Burgess, au coin des rues St-Charles et Poydras. En un instant il y eut foule et l'on apprit qu'un nommé Nell Cohen, âgé de 104 ans, et pensionnaire de la dite maison, venait d'être atteint assez grièvement à la poitrine par le feu qui avait pris à ses habits. Le médecin appelé à visiter les brûlures a déclaré qu'elles n'étaient pas sans danger.

Incendies.

Vers trois heures et demie, hier matin, le feu s'est déclaré au premier étage de la maison sise au No. 82 de la rue Gravier, entre Tchoupitoulas et Magasins, appartenant à la succession de John Freeland, et occupée au rez-de-chaussée par George E. Feetzel, un graveur, et au premier étage par Henry Hanks, un imprimeur.

La bâtisse a été entièrement consumée. Henry Hanks est assuré pour $4000 à la Compagnie du Mechanics et Traders. M. Feetzel est assuré pour $3000 à la Compagnie Mutuelle American.

Les flammes ont gagné la maison voisine, sise au No. 80 de la même rue, appartenant également aux héritiers de John Freeland, occupée par Weil et Frères. Le second étage seulement a été considérablement endommagé. La bâtisse est assurée pour $4000 à la compagnie de la Louisiane, mais les pertes ne sont évaluées qu'à $2500.

La maison sise au No 34 de la rue des Magasins a été également atteinte par les flammes et endommagée pour un montant évalué à $2,000. Le magasin occupé par Hart et Millborn, sis au No 36, a souffert aussi par l'eau et par le feu.

Les pertes sont estimées à $4,000 et sont couvertes par une assurance.

Les deux bâtisses appartiennent à M. Mark Davis, de New-York, qui est représenté à la Nouvelle-Orléans par M. John Barnett. Elles sont toutes les deux assurées à New-York.

On a lieu de supposer que le feu est l'œuvre d'un incendiaire.

A neuf heures et demie, hier matin, une seconde alarme d'incendie a été donnée par la boîte portant le No 74, le feu s'étant manifesté de nouveau au même endroit. Les pompiers n'ont pas tardé, cependant, à se rendre complètement maîtres de l'élément destructeur.

Tentative d'incendie.

Mercredi matin, vers 3 heures, une personne a tenté de mettre le feu à un cottage inoccupé, au coin des rues Magasins et Cadix. Heureusement, les premières lueurs furent aperçues par deux hommes de police qui, en se mettant à l'œuvre immédiatement parvinrent à étouffer le feu avant qu'il eut causé aucun sérieux dommage. La propriété appartient à Mme A. Lewis.

TEMPERATURE.—28 Janvier 1874. Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	58	14
12 M.	70	21
3 P. M.	72	22
6 P. M.	64	17

LE DUC D'EDIMBOURG A SAINT-PETERSBOURG.

On mande de Saint-Pétersbourg, le 5, au *Daily Telegraph*:

Le duc d'Edimbourg, accompagné du colonel Colville et du capitaine Haig, est arrivé ici cette après-midi, à deux heures, en parfait état de santé de corps et d'esprit. Une heure avant son arrivée, la voiture impériale et les traîneaux s'étaient déjà rendus à la gare du chemin de fer pour recevoir Son Altesse Royale, et une garde d'honneur avec musique en tête l'attendait sur la plate-forme de la station. Ces troupes, je dois vous le dire en toute vérité, se composaient d'hommes choisis et leur aspect était des plus imposants.

Peu après, le grand-duc Alexis apparut sur la plate-forme, et, saluant la garde d'un gracieux "Bonjour, soldats!" il fut accueilli par un vivat lancé d'une voix de stentor. Puis vint le grand-duc Nicolas qui gratifia la troupe d'un salut analogue et en reçut la même réponse; et il ne restait à venir que l'empereur lui-même, qui arriva peu de minutes avant deux heures, accompagné d'un brillant état-major, au milieu duquel se trouvait l'ambassadeur anglais.

Aussitôt que le train entra en gare, le duc d'Edimbourg mit pied à terre et s'avança vers l'empereur, qui l'accueillit de la manière la plus affectueuse, ce que firent à leur tour les grands-ducs, pendant que la musique exécutait le chant national anglais du *God save the Queen*. Son Altesse Royale qui portait l'uniforme complet, de la marine passa une minutieuse inspection de la garde d'honneur, puis se rendit à la voiture qui l'attendait et se mit en route escorté par un détachement de cavalerie détaché de la garde d'honneur.

Au moment où je vous expédie ce télégramme, la neige tombe en grande abondance, quoique la température ne soit pas très abaissée.

Les principales avenues sont brillamment décorées de drapeaux anglais et russes réunis en faisceaux. A midi, voitures et traîneaux qui parcourent en grand nombre les rues de la capitale, rendent la scène des plus animées et l'on voit çà et là des foules immenses de gens faisant leurs préparatifs pour les fêtes de Noël, qui commenceront mardi.

Le duc est parti pour le palais d'hiver où se trouve l'archiduchesse, sa fiancée, qui, je dois le dire en passant, est fort bien. On dit que toutes sortes d'amusements auront lieu avant le mariage; mais ce qu'ils seront, personne ne le sait encore.

Le duc est incontestablement le lion du jour.

7 heures du soir.

A l'arrivée du duc au palais d'hiver, Son Altesse royale a été reçue par l'impératrice et la princesse Marie, entourées de toute la maison impériale.

Le dîner a eu lieu à six heures et s'est exclusivement passé en famille.

Ce soir, il ne fait que deux degrés de froid et le temps est beau. Pendant toute la journée la ville a été fort animée.

RÉVOCATION DU MAIRE D'ANGERS.—Nous avons annoncé hier, dit la *Patrie*, que M. Maillé, maire d'Angers, venait d'être révoqué. Voici les faits qui ont motivé cette mesure de rigueur:

Il y a quelques semaines, le proviseur du collége avait été changé, en vertu d'une décision ministérielle qui avait fort scandalisé les radicaux de la ville. Or, en recevant, le 1er janvier, l'inspecteur d'académie et le corps universitaire, le maire d'Angers a cru devoir formuler, au sujet du départ du proviseur, des regrets qui renfermaient une critique très formelle de la mesure prise.

L'inspecteur d'académie a répondu en termes fort modérés, en rappelant le respect dû à une décision ministérielle. Le maire a néanmoins maintenu ses paroles, et, quelques instants après, s'adressant aux délégués des sociétés de secours mutuels, il les a engagés à protester, par la voie du bulletin, quand le moment en serait venu.

La révocation de M. Maillé vient de clore l'incident.

M. de Fourtou avait déjà envoyé à l'inspecteur d'académie un télégramme approuvant la fermeté de sa conduite.

—Le *Pungolo*, de Naples, a reçu de M. le professeur Palmieri le bulletin suivant relatif au Vésuve:

"Le Vésuve, qui, depuis bien des mois, a présenté le phénomène d'une fumée continuelle sortant du fond du double cratère lui-même, plutôt que des "fumeroles" éparses sur les flancs et sur les bords du cratère, donne, depuis hier, des signes d'une plus grande quantité de fumée, soit par la force avec laquelle elle est poussée.

"Le cratère le plus connu est celui au nord-ouest, c'est-à-dire le plus rapproché de l'Observatoire. Le feu ne se montre pas encore dans l'intérieur des cratères, mais les globes de fumée qui partent des deux nouveaux soupiraux indiquent que la matière en fusion n'est pas à une grande profondeur."

—Les curiosités musicales se multiplient à Paris. Nous avions déjà l'orchestre des dames viennoises qui font en ce moment les beaux jours du Casino-Cadet. Voici qu'un quatuor de dames suédoises s'est fait entendre, dimanche dernier, au concert Pasdeloup avec un grand succès.

Ce sont quatre jeunes filles, formant un quatuor très régulier de voix de soprano et de contralto, qui chantent, sans accompagnement et avec une entente et un art exquis, des compositions suédoises ou allemandes.

C'est un spectacle à la fois très curieux comme pittoresque et très intéressant au point de vue musical.

Traitement d'une toute autre maladie.

Il arrive souvent que des femmes dont une a la dyspepsie, une autre des palpitations, une troisième un mal d'estomac, une quatrième des douleurs, s'adressent au médecin de la famille. Il leur semble et il semble à leur médecin négligent ou indifférent qu'elles sont atteintes de maladies différentes; le docteur, agissant d'après cette opinion, prescrit des pilules et des potions, mais il se trompe et elles se trompent: c'est une affection de la matrice. Le praticien réussit, peut-être, à procurer à ses clientes un soulagement momentané, mais la cause du mal reste ignorée; on continue le traitement, les dérèglements augmentent, les clientes ne retirent aucun avantage des remèdes; le retard a même empiré leur état, tandis qu'un remède convenable eût fait disparaître le mal et rendu la santé aux clientes.

Lettre de Mlle LORINDA E. ST CLAIR, Shade, Athens Co., O., 14 Oct. 1872: Au Dr. R. V. Pierce, Buffalo, N. Y.—Votre "Favorite Prescription" fait presque des miracles. Je suis déjà mieux que je ne l'ai été depuis deux ans.

Lettre d'ELLA A. SCHAFER, Zanesville, Ind., 3 août 1872:

Dr Pierce—J'ai reçu le médicament que vous m'avez envoyé et je l'ai pris immédiatement. Je suis mieux que je ne l'ai été depuis trois ans.

Lettre de Mme JOHN K. HAMILIN, Odall, Ill., 19 mars 1872:

Dr Pierce—Votre "Favorite Prescription" m'a fait du bien; je vous en suis fort reconnaissante. 27 jan—6 v et c

☞ Il y a économie à employer la poudre à levain de Dunham. Pour la pureté et la force elle n'a pas d'égale.

MARIÉ, dans cette ville, mardi soir, 27 janvier 1874, par Sa Grâce l'Archevêque N. J. Perché, WILLIAM F. STARK, de Steubenville, Ohio, à Mlle GEORGIE A. FLASH, de la Nouvelle-Orléans. Pas de cartes.

Décédée hier, 28 janvier, à trois heures du matin, dame CÉLINE GOULON, née Balli. Les amis et connaissances de sa famille sont respectueusement priés d'assister, sans autre invitation, à ses funérailles qui auront lieu cette après midi, à quatre heures. Le convoi partira de la maison mortuaire, No. 107, rue Ste-Anne entre Dauphine et Bourbon.

De la part de son époux et de ses enfants.

ENTREPOT DE TAPIS ET DE TOILES CIRÉES. ELKIN & CO., 168......RUE DU CANAL......168

REÇOIVENT, en ce moment, de nouveau genre de TAPIS anglais, Velours et Bruxelles; TAPIS trois plis et Ingrain; TOILES Cirées de toutes largeurs; STORES, Corniches, &c., qu'ils offrent à très bas prix. 16 sept—5m PP

[redacted]

ANNUELLE. TRES IMPORTANT. 29 jan 2t

AVIS—Banque des Citoyens.—Les actionnaires sur hypothèques de la Banque des Citoyens sont priés de s'assembler au bureau de C. Girardy, No. 3 rue du Camp, le SAMEDI 31 janvier, à 7 heures du soir, afin de conférer entre eux et prendre des mesures qu'ils jugeront nécessaires, après consultation, pour protéger leurs droits et leurs intérêts qu'ils ont dans l'administration du "Stock Department" de la banque.

NOMBRE D'ACTIONNAIRES. 29jan—3t

A Rare Opportunity. A CIGAR FACTORY FOR SALE.

THE stock in trade, consisting of an extensive and valuable variety of stock; fixtures, good will and a popular cigar manufactory situated in this city having a good custom. The former proprietor, Ballester, having died, the widow is desirous of selling upon reasonable terms. A rare opportunity is thus offered to an enterprising man. Apply by letter P. O. box 652. 29 jan—1m MaJ

Robinets à Bière, A vendre, à bon marché, par JULES LOEFFLER, au No 43 de la rue Royale. 29 jan

Avis. ON demande à acheter un Piano Pleyel de seconde main. S'adresser par lettre, aux initiales B. F. bureaux de l'Abeille, en spécifiant le prix et le numéro du piano. 29 janv—3t

Avis. UN JEUNE HOMME, actif et faisant un commerce lucratif désirerait trouver un associé bien recommandé et pouvant disposer d'un capital de $1000. Pour plus amples informations, s'adresser par lettre aux initiales L. L., bureau de l'ABEILLE. 29 janv—2t

Charbon. Charbon. CHARBON DE PITTSBURG, de première qualité, trillé pour les familles, à vendre au bas prix de quatre-vingt cents le baril, au No 264 1/2 de la rue St-Charles en face du Tivoli Circle. Escompte libéral sur les fortes commandes ou aux marchands. 29 jan—1m

Grocerie. A vendre à des conditions très libérales, une GROCERIE située dans un des meilleurs quartiers de la ville. Bonne occasion pour le placement d'une petite somme. Pour plus amples informations, s'adresser à JOS. DAVID, 127 rue Vieille-Levée. 29 janv

A Vendre, Un CAFÉ GROCERIE situé à l'encoignure des rues Bourbon et St. Philippe. S'adresser sur les lieux. 29 janv

DENTISTES.

Le Dr. Charles E. Kells, DENTISTE. Cabinet et domicile, No 14 rue Dauphine, deuxième maison après la rue du Canal. Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote. 1oct—PP MaJS

Grande amélioration dans l'art du Dentiste. Un ratelier de DENTS de la machoire supérieure ou inférieure sur une nouvelle base pour $25.

J. A. CASADAVANT, D. D. S. CHIRURGIEN-DENTISTE, No. 1, rue Rempart, Encoignure Canal. Pose des DENTS artificielles sur une nouvelle base qui ressemble plus aux gencives, est plus saine, et meilleure que la base volcanite, et n'occasionne pas comme elle de goût désagréable. Il exécute toutes les opérations dans l'art du Dentiste d'après les procédés les plus perfectionnés, et aux conditions les plus libérales. Extraction de dents avec le chloroforme. Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol. Venez voir la nouvelle base. 13av—

66 - - Rue Bienville - - 66 Encoignure Royale. Le Dr L. DUPERRIN, Dentiste, tient son Cabinet ouvert depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Il donne des consultations, fait toutes sortes d'opérations dentaires et remplace les dents perdues par des dents artificielles si naturelles qu'après quelques jours d'usage on ne s'aperçoit plus du changement. Prix modérés et travail consciencieux. 20 fév—1an

Révolution! Révolution! LES DENTS! Les Rateliers à $20... Prix ordinaire $40—LE DR. GEO. P. MALONEY, No 150 de la rue du Canal, près la rue Baronne, pose des Rateliers à $15, avec ou sans l'extraction des racines. Il a reçu le premier prix à la Foire d'Etat. Il refait les vieux rateliers et garantit son travail. Les prix sont plus modérés que partout ailleurs. Extraction de dents sans douleur. 18fév—1an

The People's Insurance Company OF NEW ORLEANS. Bureaux: rue St-Pierre No 5 (Bâtisse Pontalba). Assure contre les Risques de Feu, Rivière et Marins. P. M. DAVIS, Président, A. SOCOLA, Vice-Président, GRANGER, Secrétaire. Comité de Finance: A. Socola, Jos. Mizzi, N. A. Llambias, Ernest Pragst, B. Saloy. Directeurs: R. M. Davis, A. Haber, A. Socola, E. Dumestre, J. Sambola, S. Cambon, J. K. Gourdain, P. H. Monsseaux, N. A. Llambias, Ernest Pragst, Jos. David, E. Battalora, F. Jaufroid, B. Saloy, J. J. Reiss, J. B. Solari, D. Hughes, J. Newhauser, F. Sancho, Jos. Mizzi, H. Manuel, M. Drasckovich, M. Berwin. 11 juin—1an MD

Bureaux du Percepteur des Taxes d'Etat, Second District. NLLE-ORLÉANS, Lun., 27 janvier 1874. Aux personnes qui n'ont pas payé leurs taxes des années 1871 et 1872.

LE "Funding Bill" étant devenu loi, j'annonce, dans l'intérêt de toutes les personnes qui doivent les taxes des susdites années, que les dites taxes peuvent, aujourd'hui, être payées de la manière suivante: Quatorze mills et demi (14 1/2) en anciens mandats de l'Etat, et les autres sept (7) mills, comptant. C'est une grande économie pour tous les contribuables auxquels je conseille de profiter immédiatement de l'avantage que leur offre la loi. H. H. HARRIS, Percepteur. 27 jan

SEA FOAM. Levain plus puissant QUE LE YEAST OU TOUTE AUTRE POUDRE. Avec le Sea Foam, Un baril de Farine donne 40 Livres de Pain de plus. AVEC LE SEA FOAM, On économise les œufs, le lait, etc. L'ECONOMIE EST MERVEILLEUSE. LE SEA FOAM Est une invention entièrement nouvelle, n'offrant aucun des inconvénients du Yeast, des Poudres à Levain, du Soda etc. BUREAU, 176 DUANE ST., NEW YORK. SEA FOAM DE GEO. F. GANTS & CO. Patenté en 1869—Enregistré en 1872. Médaille décernée par l'American Institute, en 1870, pour la meilleure poudre de boulangerie. 27 janv—1m

Argent! Argent! Argent! AVANCES libérales d'argent sur diamants, montres, bijoux, argenterie, sur mandats de l'Etat, de la ville et de la police, au No 18 de la rue de la Commune, en face de l'Hôtel St-Charles. Conditions strictement confidentielles. M. JOSEPHSON, Directeur. 29 déc—2m

Le Docteur A. GAUTHIER, Ex-Médecin aide major de l'armée française, et muni d'un Diplôme américain, PRÉVIENT le public de la Nouvelle-Orléans, que, pour satisfaire aux nombreuses demandes qui lui sont journellement adressées, il visitera à domicile, et aux prix ordinaires, les malades qui le feront demander à sa nouvelle résidence, No 226, rue Canal, encoignure Franklin. Consultations, pour maladies chroniques, de une heure à trois heures P. M. 28 déc—1m

Le Docteur J. E. Durac fils, MEMBRE de l'Université de France, chef des travaux anatomiques et professeur suppléant d'anatomie et de physiologie à l'Ecole de médecine de Toulouse, ancien médecin des bureaux de bienfaisance et des vaccinations municipales de la même ville, etc., a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir un office rue du Canal, 199. Le docteur s'occupera plus spécialement des maladies des femmes et des enfants (plaies, fractures, luxations, tumeurs de toute nature), etc., ainsi que des voies génito-urinaires chez l'homme et chez la femme, accouchements laborieux, etc. Consultations de midi à 4 heures. On peut faire appeler le docteur à domicile. 27 jan—1m

Avis. LA société qui a existé jusqu'à ce jour entre les soussignés, sous la raison ESTEBEN & CO., est dissoute, par limitation, depuis le 20 janvier 1874. PAUL ESTEBEN est seul chargé de la liquidation des affaires de la société et se servira du nom de celle-ci en liquidation seulement. P. ESTEBEN, LEONCE ECUYER. 27 jan—6t

Avis. UNE dame recommandable, sachant soigner des malades, se mettra à la disposition des personnes qui pourraient avoir besoin de ses services. MME M. CAILLAT, 45, rue St-Philippe. 28janv—2t

Chien perdu. UN CHIEN SETTER, blanc, taches marron foncé, et répondant au nom de CRAB, a été perdu mardi dernier. La personne qui le ramènera à M. V. CORNU, à l'angle des rues Washington et White, 2me District, recevra une récompense libérale. 26janv—2t

Avis. LES affaires de feu A. ROUSSET seront continuées sous la raison sociale de ROUSSET & Co., comme il appert par acte passé devant A. E. Bienvenu, notaire.

D. R. PERRET, MARCHAND-COMMISSIONNAIRE, 11 RUE St-LOUIS 11, Nouvelle-Orléans. Il sollicite des Consignations de Coton, Sucre, Mélasse, Riz, Peaux, et autres produits à la vente desquels il donnera toute son attention. 11jan—3m d. mar. jeu.

135...RUE DU CANAL...135 (Bâtisse Touro) DÉPOT DE GLACES FRANÇAISES ET ALLEMANDES. L. UTER APPELLE respectueusement l'attention du public sur les prix excessivement bas de son assortiment si bien choisi de GLACES françaises et allemandes. GRAVURES et LITHOGRAPHIES simples ou coloriées. CHROMO-LITHOGRAPHIES. STORES, CORNICHES et Supports de Rideaux; CADRES pour Portraits et Tableaux, de tout genre et de toute grandeur. AU COMPTANT. Il exécute avec le plus grand soin les encadrements de tout genre, fait des cadres sur commande, redore les vieux cadres et retame les glaces tachées ou avariées. 25jan—1m—PP

ON DÉSIRE QUE toutes les ménagères du Sud fassent l'essai de la poudre levain—PARAGON YEAST POWDER—de C. H. Collins. Elle est garantie la plus pure et la plus forte qui ait jamais été offerte au peuple. Demandez le Paragon à votre grocer et quand une fois vous l'aurez essayé, vous n'en voudrez plus d'autres. Le dépôt pour la vente en gros est au No 5 de la rue Tchoupitoulas. 28 déc—1m

Grande Teinturerie du Sud, (Toutes les Machines sont mues par la vapeur.) MR. F. E. BOUMARD, informe le public et les marchands de la ville et de la campagne, qu'il a terminé l'installation de son usine de TEINTURES ET D'APRETS de tissus neufs et qu'il est prêt à recevoir les marchandises qu'on voudra bien lui confier. Pour la TEINTURE ET LE NETTOYAGE DES ARTICLES DE TOILETTE POUR DAMES ET MESSIEURS, l'atelier spécial est organisé dans des conditions qui lui permettent de défier toute concurrence. Dépôt Central: Rue du Canal No 151, entre Carondelet et Baronne. Fabrique: Rue Commune No 343, encoignure Robertson. N. B. Tous les ordres seront exécutés dans le plus bref délai. 14janv—1m

Compagnie Nationale d'Assurance DES Travailleurs (Workingmen) CONTRE L'INCENDIE. OFFICE—No 29 RUE CARONDELET. GEO. B. DYCHE, Président; SPENCER FIELD, J., Vice-Président; E. HARRY ANGAMAR, Secrétaire. Comité Exécutif: GEO. D. HITE, G. E. BREWSTER, E. EUDE. Comité de Finances: WM GOLDING, R. MC GUIRE, F. J. KUHNHOLZ. Comité de Construction et Réparation: THOS. O'NEIL, E. G. WUNDERLICH. 31 déc—1m

Le Meilleur Sirop du Monde POUR LA TOUX Est celui qui joint à l'efficacité un goût agréable et le bon marché. Le Sirop Pectoral Balsamique —DE— DUCONGÉ remplit toutes ces conditions. A. CARRIOUCHÉ, Agent général, Au No. 29 de la rue de Chartres, N. O. 7 jan—1m

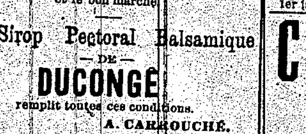

J. SAGET, ARMURIER, 198...RUE DE CHARTRES...198, Entre Ste-Anne et Maison. Annonce aux amateurs de la ville et à sa nombreuse clientèle de la campagne qu'il vient de recevoir des fusils à baguette, genre Cooper, sur les canons desquels son nom est incrusté en or, ainsi qu'un grand assortiment de fusils, feu Central et à chargeurs, canons et batteries incrustés or et argent, qui défient toute concurrence comme élégance et comme ouvrage bien fini; aussi, un grand assortiment de revolvers de son modèle et de carabines Flobert, nouveau système, et 5,000 douzaines fabriquées par lui. M. SAGET offre des armes à des prix très réduits vu la rareté d'argent en ville, et se charge de réparations d'armes de tous genres à des prix excessivement raisonnables. 6déc—3m

Gants de Peau Blancs DE DAMES, POUR BALS ET SOIRÉES, RÉDUITS A 50 CENTS LA PAIRE, Chez GUÉBLE & NIPPERT, 137......RUE DU CANAL......137

Cette mesure est tout simplement une gratification temporaire que nous faisons à ceux de nos clients qui fréquentent les bals; pour les autres cas, les prix usuels du VIEUX DÉPOT DE GANTS restent ce qu'ils ont été depuis le commencement de la saison.

GANTS de dames, 1 bouton....75 Cts.
GANTS de dames, 2 boutons....$1 00
GANTS de dames, véritables chevreau, 1 bouton....$1 25
GANTS de dames, véritable chevreau, 2 boutons....$1 50
GANTS pour messieurs....75 cents et $1 00
GANTS pour enfants....60 cents et 75 cts

Tout le monde connait l'excellente qualité de nos GANTS VÉRITABLE CHEVREAU; il n'y en a pas de supérieurs dans le marché. Chaque paire garantie. Le dépôt de gants est au No. 137 de la rue du Canal. 25jan

LES MEILLEURS MARCHÉS OFFERTS JUSQU'A PRÉSENT. Linge d'Hommes et de Jeunes Garçons. Toutes les Variétés, toutes les Etoffes et tous les Genres, A LA PORTÉE DES BOURSES DES PLUS PAUVRES. GODCHAUX ÉCOULE SON STOCK! PAS UN PANTALON, PAS UN GILET DE DESSOUS, PAS UN HABIT, PAS UN CHAPEAU, PAS UNE CASQUETTE, PAS UN ARTICLE EN FAIT DE LINGE DE PEAU, NE DOIT RESTER DANS LES MAGASINS, 81 et 83 Rue du Canal 81 et 83 ET Nos 213, 215 et 217 de la rue de la Vieille-Levée.

Avis. Etant décidé à me retirer des affaires, je profite de cette occasion pour annoncer à mes amis, à mes clients et au public qu'à dater de MERCREDI, 21 janvier, je commencerai à vendre MON VASTE CHOIX DE HABILLEMENTS, LINGE DE PEAU, CHAPEAUX ET CASQUETTES Pour HOMMES ET JEUNES GARÇONS, Aux Prix Coûtants. L. GODCHAUX, Aux Nos 81 et 83 de la rue du Canal —ET— Nos 213, 215 et 217 de la rue Vieille-Levée. 21 jan—1m

Licences de ville pour 1874. JE me charge du paîment des Licences de Ville sur tout genre de commerce, d'industrie ou de profession, ainsi que sur Charrettes, Drays, Voitures, etc., en ALLOUANT UN ESCOMPTE TRÈS ÉLEVÉ sur tout paiement ainsi fait. J'engage les personnes qui ont des Licences à payer de le faire le plus tôt possible afin de jouir du FORT ESCOMPTE que je peux accorder maintenant, car je crois que les prix en seront moins élevés ultérieurement. B. NAUTRÉ, No. 79 rue Bienville. 13 jan

Avis de Société. NOUS nous sommes associé, aujourd'hui, Mr. LEON LEVY, de New York. Le nom de la maison reste le même. Mr. CHARLES WILL reste chargé de notre procuration générale. HOFFMAN, MARKS & CO., Encanteurs, Aux Nos 36 et 38 de la rue de Chartres. Nelle-Orléans, 1er janvier 1874. 11 janv

Aux consommateurs de Gaz. Bureaux de la Compagnie de Gaz de la Nouvelle-Orléans, Coin Baronne et Commune. L'ESCOMPTE de vingt-cinq pour cent annoncé en juillet dernier, se fera sur les comptes de gaz consumé par les mètres, à dater du 1er janvier. Il est essentiel au maintien de cette concession que les retours soient prompts et que les frais de recouvrement soient réduits; les consommateurs sont donc respectueusement informés qu'il ne sera pas accordé d'escompte à moins que les comptes ne soient payés sur présentation ou aux bureaux de la compagnie le jour suivant. JAMES JACKSON, président. 1erjan—1m PP

EDWARD BEALS JR. ALPHONSE LAINE. BEALS & LAINE, MARCHANDS DE Charbons Pittsburg, Anthracite et Cannel anglais. Ils approvisionnent promptement les familles et les bateaux à vapeur. DÉPOTS—sur la levée, au Ferry du 3e District, et—Au coin des rues Louisa et Levée. BUREAU, No 22 de la rue Carondelet. Nlle-Orléans, Lne. ☞ On reçoit les ordres à l'un ou à l'autre endroit. 7 déc—3m

Cinquante mille piastres Licences de Ville pour 1874. H. HEIDENHAIN, COURTIER—Au No 33, rue Carondelet. Le réglement des licences et des taxes de ville et d'Etat est l'objet d'une attention particulière. 6 janv—1m

Mlle. Desprez, Institutrice, No. 28 rue de l'Esplanade, Entre Chartres et Levée. A Ouvert depuis le 1er décembre un cours d'anglais et de français pour les deux sexes. Le cours a lieu de 1 à 3 heures du soir. Le prix par mois est très modéré. Mlle. Desprez ayant une grande expérience dans l'enseignement se recommande aux familles pour l'instruction de leurs enfants, ainsi qu'au public en général et particulièrement aux Européens, ne sachant ni l'anglais ni le français, qui arrivent ici. 4janv—1m

CHARLES Trouilly, No 57....Rue de Chartres....No 57, ENCOIGNURE BIENVILLE. SALON DE COIFFURE POUR DAMES —ET— MANUFACTURE DE CHEVEUX ET PERRUQUES. MME CHARLES vient d'arriver d'Europe avec un superbe assortiment de Parfumerie, Corsets, Rubans, Fleurs, Eventails, Bijouterie, Cristaux de Baccarat, Peignes, Brosses et Articles de fantaisie. SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE JAIS. Voiles, Couronnes, Coiffure de Mariées A DOMICILE. Seul agent du "E. H. Thomas's GOLDEN HAIR DYE, London." Dépôt central de l'EAU TONIQUE pour les cheveux de CHARLES TROUILLY. 4 déc—3m

Aux consommateurs. LE soussigné, dont le nom répond à sa profession, invite les consommateurs à passer chez lui rue Dumaine, No. 31. Il a un choix complet de VINS et de LIQUEURS, qu'il peut recommander comme qualité et qu'il débite à des prix extraordinairement bas. Tous ceux qui iront chez lui seront pleinement satisfaits. Il tient aussi une barre où le verre ne coûte que 5 cents. Venez donc tous chez FRANÇOIS BOISSON, 31, rue Dumaine. 4 jan—1m

Avis. TOUTES procurations données par moi à différentes personnes, cessent dès aujourd'hui, et sont nulles et non avenues. Nouvelle-Orléans, 1er janvier 1874. JOSEPH SANTINI, 40 rue Carondelet. 4 jan—1m

Grande Fabrique de Jupons. Spécialité de Robes, Jupons, Peignoirs et toutes Lingeries de Luxe. NOUS avons l'honneur de prévenir les dames de cette ville que nous venons d'ouvrir ici nos ateliers de Robes faites par les plus nouveaux modèles venus de Paris et sur les plus nouveaux modèles de cette ville, et ceux de Lingeries de tous genres, Peignoirs d'appartements, Jupons de soie, et de Robes de villes d'eaux, ainsi que Robes de soirées et Jupons de la dernière élégance. Les commandes sont exécutées avec le plus grand soin et livrées promptement. Un confortable salon d'essai est mis à la disposition de notre clientèle. Incessamment l'ouverture du magasin de modes. SCHWARTZ & CO., 75 Chartres street, à côté du journal l'Abeille. 1er janv—1m

CHARBON DU MOUNT CARBON. A vendre par WASHINGTON MORTON, 138....GRAVIER....138. Ce charbon coûte 80 cts. le baril, délivré. NLLE ORLÉANS. 11janv—1m

P. & R. DE VERGES, Marchands, en Gros et en Détail, —DE— Charbon Pittsburg, Anthracite, Cannel et autres. Bureau, rue Carondelet, No 24 1/2. Dépôt au No 89 de la rue Dauphine. Débarcadère, au coin des rues Levée et Désiré, Nouvelle-Orléans. 15 nov—3m

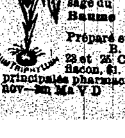

TOUX, RHUMES, ASTHME. Ces affections, ainsi que la Grippe, les Bronchites, les Catarrhes, les Irritations de la gorge et des poumons, cèdent immédiatement à l'usage du Baume Pectoral aux Navets Indiens. Préparé et à vendre par B. LAPLACE, Pharmacien, 23 et 25 Champs Elysées. Prix du flacon, $1. On le trouve aussi dans les principales pharmacies. 2 nov—3m

BANQUES, ASSURANCES, &c.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYÉ..........$500,000

DIX-HUITIÈME ÉTAT ANNUEL. Année 1873.

Montant des primes de l'année	289,127 68	
En moins—risques non expirés et primes remboursées	61,859 89	
Montant net des primes		$227,767 64
Escompte et intérêt		44,067 22
		$271,844 86
Pertes payées, réassurances et pertes non réglées	$153,159 [illegible]	
Dépenses générales et taxes	32,173 [illegible]	
Réserve et dividende sur actions	58,814 [illegible]	
		$244,147 68
Bénéfice net		$27,697 18
ACTIF de la Compagnie: Bons, actions, prêts et billets à recevoir	$534,786 [illegible]	
En caisse et primes en voie de recouvrement	55,665 83	
Total de l'actif		$590,452 72

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 21 janvier 1874, après avoir mis de côté pour la réserve, $10,000 (prises du montant net des primes de l'année), et avoir payé six pour cent de dividende aux Actionnaires, ont résolu de payer, comptant, un dividende de dix pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1873.

JAMES I. DAY, Président. HORACE CARPENTER, Secrétaire.

Directeurs pour 1874: JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY, E. J. HART, GEO. JONAS, HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP, HUGH WILSON, G. M. BAYLY, B. BISCOE, JAMES BYRNES, L. N. MARKS, J. L. HARRIS, CHAS. MACREADY, LIONEL C. LEVY, W. E. SEYMOUR, W. B. SCHMIDT, RICHARD FLOWER, H. ALCUS, J. WEISS, R. T. TORIAN, B. W. TAYLOR, SCOTT McGEHEE, J. C. MORRIS, ISAAC L. HAAS.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices contre l'incendie, les risques de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Elle règle toutes les pertes aux conditions les plus libérales et les paie promptement à ses bureaux, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley. 23 janv

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Delta—Nlle-Orléans, 27 janvier 1874.—A la première séance régulière du Conseil des Directeurs de cette Compagnie tenue le 26 courant, Mr. E. Ganucheau a été élu président, et Mr. A. Baldwin, vice-président. J. W. BAQUIÉ, secrétaire. 28janv—10t

Banque Nationale d'Etat de la Nouvelle-Orléans—Nouvelle-Orléans, 22 janvier 1874.—A l'élection annuelle, tenue le 20 courant, les personnes suivantes ont été élues Directeurs de cette Banque pour l'année courante: SAMUEL H. KENNEDY, S. FRIEDLANDER, JOSEPH DUNBAR, ALFRED MOULTON, S. H. BOYD, CHAS. E. SLAYBACK, W. J. BLACKMORE, HARMON DOANE, WM. G. VINCENT. Et à une assemblée du Board, aujourd'hui, SAMUEL H. KENNEDY, Esq. a été unanimement réélu président, et CHS. E. SLAYBACK, Esq. a été unanimement élu Vice-Président. L. C. DUFEY, Caissier. 23janv—6t

Association de l'Hôtel St-Louis.—Nlle-Orléans, 21 janvier 1874.—L'élection pour sept Directeurs de cette Association pour l'année aura lieu le PREMIER FÉVRIER au bureau de la dite Association, de midi à deux heures P. M. Par ordre de la Direction. H. DANSEREAU, Secrétaire. 21janv au 1er fév

Bureaux du Chemin de Fer d'Orléans.—Nouvelle-Orléans, 20 Janvier 1874.—L'Assemblée annuelle des actionnaires de cette Compagnie, à l'effet d'élire sept Directeurs pour l'année, aura lieu, aux bureaux de la Compagnie, encoignure Laharpe et White, le LUNDI, 2 de Février 1874, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi. P. TIENE, Secrétaire. 21 janv au 2 fév

Salle de l'Hibernian Benevolent and Mutual Aid Association de la Louisiane.—Conseil des délégués.—Bureau du Secrétaire, No 116 rue Poydras, Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1874.—A la réunion annuelle du Conseil des Délégués, tenue à la susdite date, les messieurs dont les noms suivent ont été élus officiers pour 1874: JOHN McPHELIN, Président, JOHN J. FINNEY, Vice-Président, WM McGARRY, Secrétaire, WM H. BYRNES, Trésorier, réélu. ROBT. H. BARTLEY, Grand Marshal. WM McGARRY, Secrétaire du Conseil des Délégués. 16 janv

Bureaux de la Compagnie de fabrique de Glace de la Louisiane, Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1874.—L'assemblée annuelle des actionnaires de cette Compagnie, à l'effet d'élire neuf directeurs pour l'année, aura lieu au bureau de la Compagnie, rue du Canal, MERCREDI, 4 février 1874, de midi à 2 heures de l'après-midi. SIMON GOSSELIN, Secrétaire et trésorier. 17janv—15

Compagnie d'Assurance contre l'Incendie La Salamandre.—A une assemblée des actionnaires, tenue le 1er décembre 1873, les personnes dont les noms suivent ont été élues directeurs de la compagnie pour l'année 1874: Placide Forstall, Charles Lafitte, T. Bailly Blanchard, Felix Limet, Clément Millaudon, Gabriel Fériet, F. A. Gonzales, J. W. Homan, Pierre Pontz, Chs. Roman, Alfred Phillips, Jos. Ménard, A. Castaing, Henry Weber, Victor Maignan, Isidore Pinsard, Jules Baudin, J. C. Denis, Charles Trouilly, Emile Legendre. A une réunion de la direction, tenue le 5 janvier 1874, MM. Jérome Meunier, S. Hermann, H. Larousse, H. Laiqué, A. M. Solari et F. Limongy ont été nommés directeurs pour remplacer MM. F. Gonzales, H. Weber, Jos. Ménard, Emile Legendre, J. W. Homan et Isidore Pinsard, démissionnaires. A une réunion de la direction, tenue le 5 janvier 1874, M. Charles Roman a été réélu président à l'unanimité, et M. Jules Lemore a été réélu secrétaire à l'unanimité. JULES LEMORE, Secrétaire. 7 janv—1m

Calcasieu Sulphur and Mining Company (Compagnie de Soufre et de Mine de Calcasieu).—Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1874.—A l'élection annuelle tenue le 10 du courant, pour élire douze Directeurs de la Compagnie, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année suivante: A. C. Hutchinson, T. H. Hunt, W. B. Koonts, J. H. Bush, J. A. Denis, Theo. Hellman, W. S. Bailey, Alf. Phillips, W. B. Schmidt, Chs. Fitz, M. Musson, H. B. Cosgrove. Et, à une assemblée du Bureau des Directeurs, tenue le 16 du courant, le colonel T. H. Hunt a été unanimement élu président. V. A. BELAUME, Secrétaire. 17 janv—1m

Consolidated Association of the Planters of Louisiana.—New Orleans, January 20, 1874.—The annual election for three directors of this institution, to serve the ensuing year, will be held at the Banking house, on MONDAY, February 2, 1874, between the hours of 10 A. M. and 2 P. M. H. L. PEIRE, Cashier. 21jan—2 a w

Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane.—Nouvelle-Orléans, 20 janvier 1874.—L'élection annuelle de trois directeurs de cette institution, pour l'année, aura lieu au local de la banque, le LUNDI, 2 février 1874, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. H. L. PEIRE, Caissier. 21jan—2f

Banque des Citoyens de la Louisiane.—Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1873.—L'élection annuelle de sept directeurs de cette banque, pour l'année, aura lieu au local de la banque, le LUNDI, 2 février 1874, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi. J. L. DELERY, Caissier. 3jan au 2fév

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.—Au coin des rues Baronne et Commune—Nlle-Orléans, 20 décembre 1873.—Avis aux Actionnaires.—Les directeurs de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans ont, à leur réunion du 16 du courant, déclaré un dividende de $6 par action, payable à dater du 12 janvier 1874. Les livres de transfert sont fermés jusqu'au 13 janvier. WM. S. BROWN, Trésorier. 31 déc—1m

THE LABORING HOMESTEAD and Co-Operative Association of Louisiana. OFFICIERS: ARISTIDE GERARD, Président; EMILE DEBUYS, Vice-Président; DUSUAU HALPHEN, Secrétaire; ULGER LAVYE, Trésorier. BUREAU DES DIRECTEURS: Jules Tuyes, Jean Langles, Alphonse Tertrou, Danville D. Kernion, P. Cyprien Ricard, Wm. B. Schmidt, Chas. Nathan, Emile DeBuys, Aristide Gérard. COMITÉS: Organisation—E. DeBuys, J. Tuyes, C. Nathan. Finances—A. Tertrou, J. Tuyes, D. L. Kernion. Terres et Fermes—A. Tertrou, D. L. Kernion, P. C. Ricard. Magasins co-opératifs—W. B. Schmidt, E. DeBuys, J. Langles. Règlements—E. DeBuys, J. Tuyes, Charles Nathan. BUREAU DE L'ASSOCIATION: Triangle Building, au pied des rues Canal et Commune. 10 déc—3m

AVIS. IL m'a été volé dans la soirée du 23 décembre, une petite malle en cuir, contenant les comptes des steamers St. John, B. L. Hodge, Lizzie Hopkins, Bart Able, Lessie Taylor, Sabine, Wm. S. Pike, College, Jefferson et plusieurs autres comptes et billets que je ne peux pas énumérer pour le moment; une police d'assurance sur ma vie, et le titre de propriété de la Compagnie Equitable de la Louisiane; une lettre de valeur adressée à M. P. A. Charlet, du steamer "Lizzie Hopkins", contenant quatre cent onze 70/100 piastres, comme suit, savoir:

Cash	$150
Mandat de L. Sellers, sur MM. Llambias & Dockter	20
Mandat de M. Frist, sur L. E. Brown	15
Balance en comptes approuvés et autres	[illegible]

Une lettre adressée à MM. Dufour & Limet contenant quatre-vingt-cinq piastres et demie en "Currency."

Si la personne qui est en possession de la dite malle veut remettre au soussigné les papiers qu'elle contient elle peut garder la Cash. Il ne sera pas fait de questions. Donaldsonville, 23 décembre 1873. JUST GOMES, Donaldsonville. 25déc—3m

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 28 JANVIER—CLASSE No 23

1er.	2me.	3me.	4me.	5me.	6me.	7me.	8me.	9me.	10me.	11me.	12me.	13me.	14me.	15me.
60	28	69	74	32	2[illegible]	67	62	70	49	51	64	73	[illegible]	[illegible]

Les tirages ci-dessus publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, dans les salons de la Compagnie. En témoignage, nous apposons notre signature. Nouvelle Orléans, Louisiane, le 28 janv. 1874. H. PERALTA, ADAM GIFFEN, Commissaires. Méfiez-vous des fausses Loteries.

Second Etat de Situation —DE LA— COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:

Sur risques de feu	$114,352 23	
Sur risques de mer	59,391 37	
Sur risques de rivières	29,568 93	
Total des primes		$203,600 53
Moins primes rendues		3,154 77
Primes acquises		$199,845 76
Déduit—Pertes par le feu	$45,405 69	
Pertes sur mer	42,115 79	
Pertes sur rivières	15,476 59	
	$102,998 07	
Réassurances	21,616 79	
Réfactions (rebate)	9,562 07	
Taxes	7,480 93	
Loyer	3,750 00	
Dépenses, et profits et pertes	36,616 10	
		$182,024 96
Réservé pour primes non terminées		$17,820 80

La Compagnie possède l'ACTIF ci-après:

Capital en Stock-notes	$[illegible],500 00
Comptant	42,432 07
Comptes en voie de collection	18,860 26
Billets recevables	24,527 17
Prêts sur garanties	60,050 00
Prêts sur hypothèques	41,646 39
Stocks et Bons	13,870 00
Installations de bureaux et meubles	2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc.	5,125 43
	$296,517 62
Moins intérêts non payés et dividendes	2,196 62
	$294,320 90

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie. E. GANUCHEAU, Vice-Président. L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé par devant moi, ce 20me jour de janvier 1874. E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874: A. Baldwin, S. Henderson, E. Blancand, A. Tertrou, G. Bercier, C. J. Leeds, A. M. Fortier, E. Labode, T. L. Airey, B. Hunt, J. Brunasso, E. Reiffer, A. Hirsch, E. K. Bryant, G. Hopkins, H. Kern, W. D. Conger, A. Palacio, B. Beer, R. De Gas, R. Ganucheau, J. B. Camors, W. A. Bell, R. Roos, J. A. Peel. 21janv—30fa

Premier état annuel —DE— L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, LNE. Au No. 152 de la rue du Canal, Le 15 décembre 1873.

Conformément aux requisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.

Primes d'incendies	$52,641 [illegible]	
Primes de rivières	1,1[illegible]	
Total des primes		$52,615 [illegible]
En moins—primes non expirées		35,876 [illegible]
Montant net des primes		[illegible]
A déduire: Pertes par les incendies—payées	[illegible]	
Dépenses générales, moins primes, pertes et intérêts	12,164 [illegible]	12,[illegible]
Montant réservé pour pertes non réglées		$[illegible],546 60

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $395,450	$151,222 00
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	[illegible]
Prêt garanti par des actions	17,500 00
Actions appartenant à la compagnie	1,000 00
Bons des Etats-Unis	20,000 00
Effets à recevoir	5,226 [illegible]
Billets payables sur demande, portant 5 pour cent d'intérêt	19,350 [illegible]
Intérêt	10,442 [illegible]
Primes en voie de recouvrement	3,690 [illegible]
Effets à recevoir pour primes	300 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	12,419 70
Mobilier du bureau, coffre fort, fournitures d'avance	3,048 75
Capital souscrit en voie de règlement	69,451 50
	$355,942 50

PASSIF.

Capital, 4,153 2/3 actions, de $100 assurées à $75 l'action	$311,750 00
Montant réservé pour garantir le montant des risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	17,938 [illegible]
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,938 [illegible]
Montant réservé pour pertes non réglées	5,546 60
Salaires non payés	769 11
	$355,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie. WM. H. STEVENSON, Président. DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F. Signé, sous serment, par devant moi, ce 5 janvier A. D. 1874. JOHN G. EUSTIS, notaire public. Au No 33 de la rue Carondelet. 8jan

Propriétés à vendre et à Louer.

A Vendre. UN prix très réduit, un jeu complet d'OUTILS DE FERBLANTIER. S'adresser au No. 276 rue Orléans, coin Claiborne. 28jan—3t

A Louer. Le magasin No 30 rue Royale, entre Bienville et Conti. S'adresser au bureau de J. M. SEIXAS, No 94 rue Gravier. 25 janv—3 f—mar jeu sam

A VENDRE. POUR cause de départ et de santé, un Café d'encoignure, de premier ordre et pouvant recevoir beaucoup de pensionnaires, ayant une excellente clientèle. L'établissement est un des mieux situés de la ville et ferait la fortune d'un propriétaire actif. Pour plus de détails, s'adresser à E. GIRARDEY, No 21 de la rue du Camp. 26janv—6t

A Louer. LA MAISON, No 99, rue du Quartier entre Bourbon et Dauphine. S'adresser au No 94 rue de l'Esplanade, ou au bureau de "l'Abeille". 20janv

A Louer. La belle résidence à trois étages, avec toutes les agréments modernes, située au No 130 de la rue Royale, entre St. Philippe et Ursulines, à un bon locataire. S'adresser à T. FANZIGER & Sons, au No 41 de la rue du Canal, entre Bourbon et Rempart. 8 janv

A Vendre. UN CAFÉ situé dans une des meilleures positions de cette ville, et faisant d'excellentes affaires. Pour les conditions s'adresser à A. E. BIENVENU, No 3 rue Royale. 7janv—au 1er fév.

AU NEW CHEAP JOHN (JOHN HANSEN). ON continue à manufacturer, en dépit de l'INCENDIE, des BOTTES ET SOULIERS De première classe pour la clientèle. Ces chaussures sont faites comme précédemment meilleures et à un prix plus réduit au No 83, rue du Canal, à l'angle de la rue Petrs, la porte après le magasin d'habillements de Cagan. 7nov—1m

PLANTES, ARBRES FRUITIERS, VIGNES. Importés de France par le dernier vapeur. M. GUIOT a l'honneur d'informer les amateurs qu'il vient d'arriver avec un grand choix de plantes des plus nouvelles, Arbres Fruitiers premier choix, Rosiers nouveaux, Oignons et Bulbes à Fleur, Graines de Fleurs et de Légumes. Le tout en parfaite condition et à prix très modérés. Le magasin est situé rue St-Charles, No 24. 8nov—1m

Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1874. A partir de cette date, je retire ma procuration à Alfred St. Marc. A. J. BACHEMIN. 28jan—3t